

Enbridge Gas Inc. a déposé une requête en vue de construire des gazoducs dans la ville d'Ottawa.

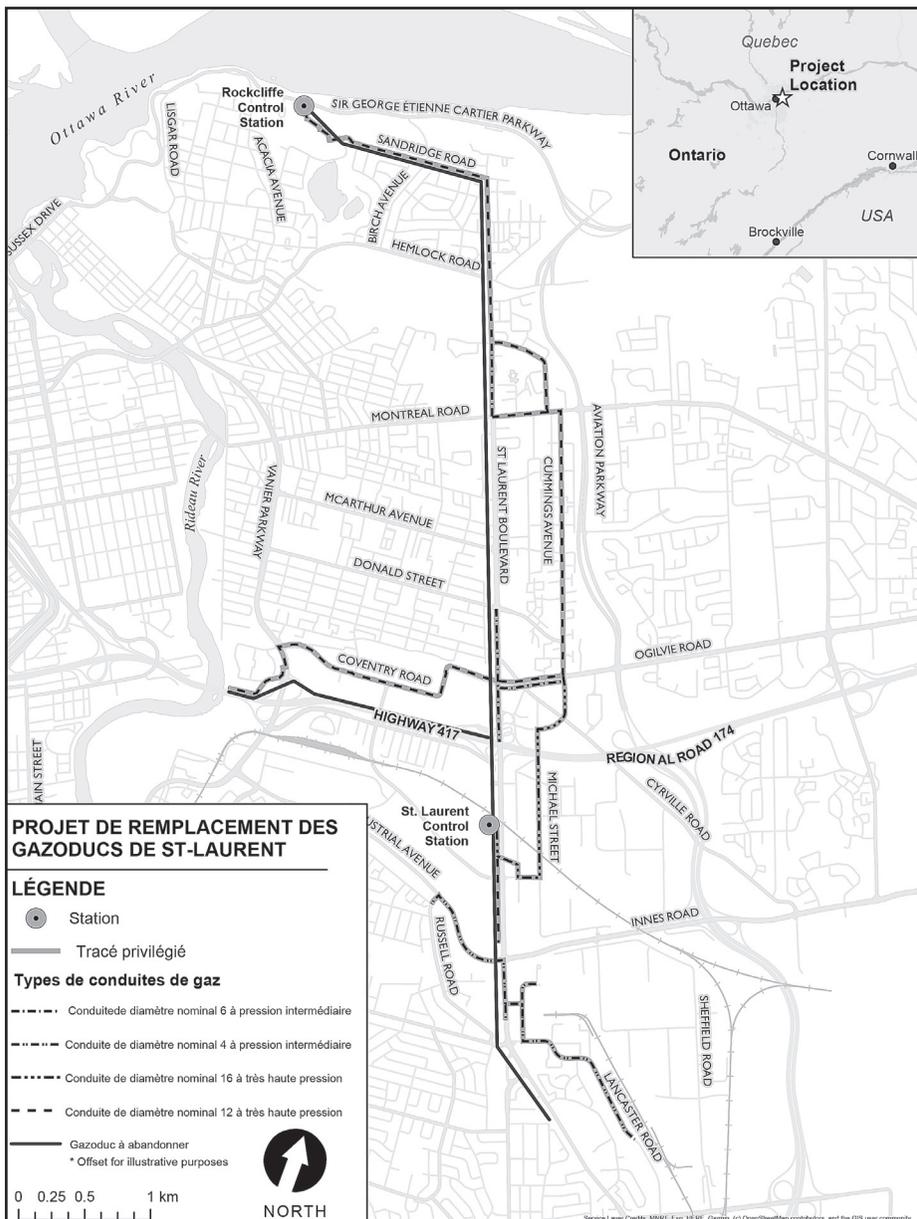
Enbridge Gas Inc. demande à la CEO la permission de construire environ 17,6 km de gazoducs dans la ville d'Ottawa, comprenant environ :

- 10,0 km de gazoduc de diamètre nominal 12 à très haute pression revêtu d'acier
- 2,5 km de gazoduc de diamètre nominal 16 à très haute pression revêtu d'acier
- 0,3 km de gazoduc de diamètre nominal 6 à très haute pression revêtu d'acier
- 0,9 km de gazoduc de diamètre nominal 6 à pression intermédiaire en polyéthylène (PE)
- 3,9 km de gazoduc de diamètre nominal 4 à pression intermédiaire en polyéthylène (PE)

Les gazoducs proposés remplaceront 14,4 km de gazoducs existants le long du boulevard Saint-Laurent, de la route Sandridge et de la route Tremblay dans la Ville d'Ottawa.

Enbridge Gas prévoit construire également des installations auxiliaires.

Enbridge Gas Inc. a également demandé l'approbation des formes d'ententes qu'elle offrira aux propriétaires fonciers touchés par le tracé ou l'emplacement des gazoducs proposés.



Enbridge Gas Inc. affirme que le remplacement des gazoducs existants est nécessaire pour atténuer les conséquences potentiellement importantes sur la sécurité et la fiabilité opérationnelle du réseau de gazoducs de Saint-Laurent.

L'emplacement des conduites proposées est présenté sur la carte.

La CEO évaluera également :

- Le respect par le demandeur des directives environnementales de la CEO concernant l'emplacement, la construction et l'exploitation de gazoducs et d'installations de transport d'hydrocarbures en Ontario
- La question de savoir si le demandeur s'est acquitté de son obligation de consulter les collectivités autochtones susceptibles d'être affectées par le gazoduc proposé

À SAVOIR

LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE

Il existe trois types d'audiences à la CEO : les audiences orales, les audiences électroniques et les audiences écrites. Le requérant a demandé une audience écrite. Si vous estimez qu'avoir recours à un autre type d'audience serait préférable, vous pouvez écrire à la CEO pour lui présenter vos arguments. Au cours de cette audience, nous interrogerons le requérant sur son dossier. Nous entendrons également les questions et arguments des participants inscrits en tant qu'intervenants. Après avoir examiné tous les éléments de preuve, nous déciderons d'approuver ou non cette requête.

DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informés au sujet de cette requête et de participer au processus. Visitez le site www.oeb.ca/fr/participez et utilisez le numéro de dossier **EB -2024-0200** pour :

- examiner la requête;
- présenter une demande pour devenir un intervenant;
- envoyer une lettre comportant vos commentaires.

DATES IMPORTANTES

Vous devez communiquer avec la CEO au plus tard le **8 août, 2024** pour :

- fournir des renseignements sur le type d'audience (orale, électronique ou écrite);
- présenter une demande en vue de devenir un intervenant.

À défaut de cela, l'audience se déroulera sans vous et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente procédure.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Si vous êtes une entreprise ou si vous demandez à devenir un intervenant, tous les renseignements que vous déposez seront disponibles sur le site Web de la CEO.

EN SAVOIR PLUS

Commission de l'énergie de l'Ontario

☎ /ATS: 1 877-632-2727

🕒 Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h

🌐 oeb.ca/fr/participez

Enbridge Gas Inc.

☎ 1 866-763-5427

🕒 Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h

🌐 enbridgegas.com

Cette audience sera tenue en vertu des paragraphes 90(1) et de l'article 97 de la **Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario**, L.O. 1998, chap. 15 (annexe B).

This document is also available in English.